

# La lettre de VÉLO 15<sup>et</sup>7

**F**in mars, une cycliste de 24 ans qui se rendait à son travail a été écrasée par un camion-benne près du quai d'Ivry. Mercredi 18 avril, la petite Joyce, 10 ans, a été fauchée par une moto route de la Reine à Boulogne. Ce samedi 5 mai à Athis-Mons, un camion-benne s'est renversé sur un arrêt de bus : une personne a été tuée et plusieurs gravement blessées.

Quelles réflexions ces accidents dramatiques entraînent-ils dans la presse ? le 2 avril, le Figaro publie un article intitulé « Fin du laxisme à l'égard des cyclistes parisiens », suivi le 2 mai par le Monde : « Le respect du code de la route par les cyclistes en débat » (voir encadré p. 3). Comme « le salaire des cadres » ou « le palmarès des villes où il fait bon vivre », ce thème semble maintenant un incontournable de la presse

Non, le vélo n'est pas la cause de tous les maux : loin de représenter une menace, il est une garantie que le pouls de la ville bat à un rythme humain.

La position de Vélo 15et7 est très claire : nous respectons le code de la route, nous demandons à nos adhérents et à tous les cyclistes de le respecter, mais nous militons pour que le code de la route respecte les cyclistes ! C'est la raison pour laquelle nous soutenons un certain nombre de mesures récemment proposées ou actuellement en discussion, comme la multiplication des Zones 30 et les travaux de réflexion sur un meilleur partage de la voirie.

Cécile Chartier

**Vélo 15et7 : L'association des cyclistes du 15<sup>ème</sup> et du 7<sup>ème</sup> arrondissements**

Association loi 1901 déclarée au J.O. du 31.01.1990

68 rue des Cévennes 75015 PARIS

01 34 06 34 73

[velo15et7@no-log.org](mailto:velo15et7@no-log.org)

<http://velo15et7.free.fr>

## Vélo et sécurité routière

On entend deux discours sur la sécurité routière : le premier, classique, consiste à dire que le code de la route étant fait pour garantir cette sécurité, il le fait bien pour tout le monde, à condition que chacun en respecte scrupuleusement les règles. Il convient alors de fustiger le cycliste qui, tout le monde le sait, est un voyou de la pire espèce, ne respectant pas le code de la route (il brûle les feux rouges, roule en sens interdit et circule sur les trottoirs, menaçant les personnes âgées et les enfants qui y cheminent ...).

Le second consiste à réfléchir posément au problème de la sécurité routière et à définir des priorités. À Paris, les excès de vitesse sont la première cause d'accidents (19%), suivis de près par les changements de direction, de file ou dépassements dangereux (18%) (source : [Le Bilan des déplacements en 2005 à Paris](#), Mairie de Paris, Observatoire des déplacements), et un cycliste tué sur deux l'est à cause d'un poids lourd. Dans cette optique, le respect du code de la route par l'ensemble des usagers de la voirie est un élément essentiel, surtout de la part des conducteurs des véhicules les plus accidentogènes.

Et pourtant le respect du code de la route par les seuls cyclistes est aujourd'hui devenu un exercice quasiment obligatoire pour tous les journaux, puisque deux grands quotidiens, cités dans notre éditorial, l'ont récemment abordé.

Nous reproduisons ci-contre l'article du Monde du 2 mai 2007, avec ci-dessous quelques observations :

- l'article reproche aux cyclistes de ne pas « marquer l'arrêt devant un passage piétons ». On croit rêver. Si les piétons parisiens ont pris l'habitude, abordant un passage piétons qui leur donne théoriquement la priorité pour traverser une rue, de préférer leur sécurité à leur bon droit, ce ne serait pas par crainte des véhicules motorisés mais des cyclistes ?
- « de très nombreux cyclistes (...) téléphonent en tenant leur guidon d'une main ». Il arrive effectivement qu'on observe cette pratique stupide et répréhensible, très visible. Mais est-ce une généralité (« de très nombreux »), et surtout est-ce un problème significatif de sécurité routière, comparable à l'usage du téléphone portable par les automobilistes, ou intégré dans le casque des deux roues motorisés, usages moins visibles mais qui mettent en danger non seulement la personne qui téléphone mais l'ensemble des autres usagers de la voirie ?
- l'article est peu informatif, et la seule donnée chiffrée qu'il contient, tout à la fin, est grossièrement fautive : « A Strasbourg, Lyon et Paris, (...) depuis cinq ans, (...) le nombre de cyclistes a été multiplié (...) par trois ou par cinq ». Quelle bonne nouvelle ce serait si ces chiffres étaient vrais. A Paris, ce n'est ni par 3 ni par 5, mais par 1,5 que le nombre de cyclistes a été multiplié en 5 ans. A Lyon, c'est bien une multiplication par 3, mais en 11 ans ! Et à Strasbourg, qui partait de beaucoup plus haut, c'est sans doute inférieur. Mais quand il s'agit de vélo, au diable les informations exactes !

Si nous sommes troublés par ce type d'article, ce n'est pas par « corporatisme » cycliste. C'est parce qu'il ne nous semble pas viser les réalités de la sécurité routière. Le code de la route ne prend pas en compte un certain nombre de différences (vitesse, masse, champ de vision) et une personne au volant d'une voiture qui pèse 700kg et roule à 50km/h n'a pas la même responsabilité qu'une personne qui roule sur un vélo de 15kg. C'est la raison pour laquelle nous sommes pour un certain nombre de projets, dont en particulier :

- la multiplication des Zones 30 : les rues qui ont une desserte de quartier ne nécessitent pas de circulation à vive allure. Les zones 30 permettent une meilleure cohabitation entre les

différents modes de transports, ainsi qu'une nette amélioration de la qualité de vie des riverains (bruit, pollution, sécurité...).

- les travaux de réflexion sur le partage de la voirie, « une voirie pour tous » ou « code de la rue » : des lois adaptées au trafic urbain et qui prennent en compte les cyclistes avec leurs particularités, et non pas en tant qu'usagers de seconde zone, soumis à des lois qui ne garantissent pas leur sécurité, comme c'est le cas aujourd'hui.

Le bureau de Vélo 15et7

LE MONDE | 30.04.07

## Le respect du code de la route par les cyclistes en débat

Beaucoup de cyclistes l'ignorent ou feignent de l'ignorer : ils doivent respecter le code de la route au même titre que les conducteurs d'autres véhicules. *Dura lex, sed lex*. En ville, ce principe est mal ressenti par les cyclistes, qui subissent les imprudences des automobilistes et déplorent l'impunité dont bénéficient souvent les voitures garées sur les voies cyclables. Pour y remédier, les associations de cyclistes réclament la création d'un "code de la rue" qui serait mieux adapté aux circulations douces.

*"Les cyclistes devraient pouvoir rouler dans les sens interdits, créés dans le seul objectif de fluidifier le trafic des voitures",* propose Monique Giroud, vice-présidente de la Fédération française des usagers de la bicyclette (Fubicy). L'association Mieux se déplacer à bicyclette (MDB) demande pour sa part *"la transformation du feu rouge en "cédez le passage", qui permettrait aux cyclistes de passer avec prudence"*.

En attendant, les infractions demeurent monnaie courante. De très nombreux cyclistes brûlent allégrement les feux rouges et les stops, ne marquent pas l'arrêt devant un passage piétons ou encore téléphonent en tenant le guidon d'une main. A Paris, ils ne bénéficient officiellement d'aucun traitement de faveur. *"Les agents verbalisateurs ne reçoivent aucune instruction de tolérance, quels que soient le type de véhicule ou le type d'infraction"*, indique-t-on sèchement à la Préfecture de police de Paris.

### STAGE DE SENSIBILISATION

En pratique, toutefois, les agents se contentent souvent d'admonester la personne interpellée. Le commissariat du 12<sup>e</sup> arrondissement a même organisé, en mars dernier, une opération à visée pédagogique. *"Dans un premier temps, nous avons verbalisé une quarantaine de cyclistes."*

*Curieusement, il s'agissait surtout de quadragénaires et de quinquagénaires",* note le major Pierre-Jean Iwars, à l'initiative de l'opération. Ensuite, le choix leur a été laissé entre le paiement d'une amende ou la participation à un stage de sensibilisation.

A Lyon, la municipalité a érigé la tolérance en vertu. La brigade cycliste, composée d'une dizaine de policiers municipaux à vélo, *"n'a pas pour mission de verbaliser, mais plutôt de faire respecter la prudence"*, indique Jean-Louis Touraine, adjoint au maire (PS). A Strasbourg, Fabienne Keller, maire (UMP), souligne que la police municipale *"effectue peu de contrôles, sauf lorsque se produit un accident grave"*. L'élue suggère d'ailleurs d'adapter le tarif des contraventions. *"Les cyclistes doivent verser, comme les automobilistes, 90 euros pour un feu rouge. Il n'est pas très juste de les pénaliser autant"*, fait-elle remarquer.

Pour encourager la pratique du vélo, les villes mettent en place des aménagements spécifiques, notamment des contresens cyclables tracés au sol, tels qu'ils existent déjà dans le coeur historique de Strasbourg. A Paris, la ville espère la création prochaine d'"une quarantaine de kilomètres" de voies à contresens. *"Mais la négociation avec la Préfecture est difficile"*, reconnaît Jean-Luc Dumesnil, au cabinet de Denis Baupin, l'adjoint (Vert) chargé de la circulation.

Au-delà des éventuelles modifications apportées au code de la route, les associations de cyclistes considèrent que la sécurité progressera d'autant plus vite que le nombre de vélos sera élevé. Les statistiques sont formelles. A Strasbourg, Lyon et Paris, le nombre de décès de cyclistes reste stable depuis cinq ans, alors que le nombre de cyclistes a été multiplié, selon les villes, par trois ou par cinq.

Olivier Razemon

## Brèves

### **L'Asie à Vélo**

Xavier Allard est parti le 1er mai pour un voyage de dix-huit mois seul et à vélo : Paris-Pékin-Paris ! Une quarantaine de cyclistes l'ont accompagné dans ces premiers kilomètres à partir de la Tour Eiffel, dont des membres de Vélo 15et7.

Le tourisme n'est pas la seule motivation de Xavier : « Ce voyage est aussi l'occasion pour moi de faire la promotion du vélo à travers des problèmes environnementaux graves, dus en grande partie à la progression inquiétante du trafic routier. »

Suivez son périple sur son site :

<http://www.asiavelo.ironie.org/>

### **Errata**

La carte des aménagements cyclables distribuée gratuitement par la mairie de Paris et disponible sur son site internet comporte un grand nombre d'erreurs. Un blog en fait l'inventaire : <http://errata.blog.20minutes.fr/>

### **Des nouveautés sur notre site**

Notre site s'étoffe de jour en jour. Vous y trouverez à présent :

- Les horaires de l'opération [Paris-Respire](#) dans les quartiers où la circulation est arrêtée les dimanches et jours fériés.
- L'adresse des [vélocistes](#) de nos quartiers
- Un premier essai de [carte des aménagement cyclables](#) dans le 15ème et le 7ème.

Et bien sûr vos rubriques habituelles.

<http://velo15et7.free.fr>

### **En tandem pour la vue**

L'association Retina France organise une randonnée en tandem (un pilote voyant prête ses yeux à un non-voyant) de Paris à Bordeaux afin de faire connaître les problèmes liés à la malvoyance auprès du grand public. L'association récoltera des fonds en euros mais aussi en francs. Ils partiront le 30 mai à 10h de l'hôpital Necker. Les cyclistes sont invités à grossir le peloton !

<http://www.retina.fr/tandem.html>

---

## L'Agenda

**Mardi 22 mai** : Assemblée Générale de Vélo 15et7 à 19h15 à la Maison Communale, 69 rue Violet, Paris 15°. (voir convocation ci-jointe)

**Mercredi 30 mai** : Départ du « En tandem pour la vue » de l'association Retina France, 10h à l'hôpital Necker.

**Samedi 2 et dimanche 3 juin** : Fête du vélo : L'association sera présente et aura un stand dans le village qui sera rue Auguste Comte, dans le quartier « Paris respire » situé entre les stations de RER Port Royal et Luxembourg. Horaires : samedi, 13h-20h ; dimanche, 10h-18h. Le programme est [sur notre site](#).